



BP 40119 - 80093 AMIENS CEDEX 3
Siret : 309 918 613 00030 - N° 1-01-800
Tel : 03.22.95.39.53 - Fax : 03.22.45.05.81
E-mail: cgasomme@cgasomme.fr

Adhérent N°: _____

cadre réservé au Centre (MAJ 01/01/2018)

BULLETIN D'ADHESION

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

NOM (Mme/M.) _____ **Prénom** _____

Profession exacte _____

Enseigne commerciale _____

Date naissance ___/___/_____

Situation de famille ¹ : M - V - D - C - Pacse

Statut du conjoint : salarié dans l'entreprise salarié hors entreprise collaborateur associé sans emploi

Nombre d'enfant (s) à charge : ___ ___

SOCIETE

Forme juridique¹ : **SNC - SDF - EURL - EURL - SARL - SELARL - SCS - EARL - GAEC - SCEA - INDIVISION etc.**

Nature activité : Commerçant Artisan Agriculteur Prestataire de service Auto entrepreneur

Raison sociale _____

Activité exacte _____

Date de création ___/___/_____

Nombre d'associés : ___ ___

Gérant : Nom _____ Prénom _____

Associé (s): Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

COORDONNEES

Adresse exploitation _____

Adresse Domicile _____

Coordonnée du SIE _____

Tél _____ **Portable** _____ **Fax** _____

E-mail (obligatoire) _____ **Site Web** _____

Êtes-vous assisté d'un expert-comptable ? oui non

Nom du cabinet _____

Nom de l'expert-comptable _____

Nom du collaborateur _____

Email collaborateur _____

Cachet et signature du Membre de l'Ordre

Informations Générales

N° Siret _____

NAF _____

Registre du commerce N° _____

Registre des métiers N° _____

Date de début d'activité ____/____/____

Dépôt d'une provisoire au 31/12

Premier exercice comptable pour laquelle l'adhésion est demandée du ____/____/20__ au ____/____/20__
(au plus tard dans les 5 mois suivant l'ouverture de l'exercice comptable)

Première adhésion Modification d'adhésion Mutation entre époux Succession

Vous avez déjà été adhérent du CGA de la Somme Date de radiation ____/____/____

Transfert de centre. Lequel ? _____

Dans cette situation vous devez respecter IMPERATIVEMENT le principe de continuité d'adhésion entre les 2 Centres, en vous inscrivant dans un premier temps dans le Centre de Gestion de votre choix, puis dans un second temps en démissionnant du Centre d'origine

Régimes fiscal - imposition - TVA

Régime d'imposition : BIC BA IR IS

Régime fiscal : RS de droit RS sur option RN de droit RN sur option

Régime TVA : Assujetti Non assujetti Franchise
 TVA sur les encaissements TVA sur les débits Mixte
 CA 3 mensuel CA3 trimestriel CA12 annuelle

TVA établie par le cabinet l'adhérent

Télé-déclaration vers l'administration fiscale

L'expert-comptable → Nom de son partenaire _____
 Tout autre partenaire choisi par l'adhérent → Nom de son partenaire _____
 Le C.G.A.
 L'adhérent



La qualité d'adhérent est subordonnée au paiement de la cotisation. Pour valider la présente adhésion, vous devez joindre un chèque correspondant au montant de la cotisation de l'année en cours. La cotisation est indivisible et intégralement due dès lors qu'une partie de l'année civile est couverte par l'adhésion. Pour les adhérents non assistés d'un expert-comptable, le Centre peut être amené à réaliser des prestations individualisées allant au-delà des missions légales. Ces prestations ne sont pas soumises à l'unicité de la cotisation et font l'objet d'une facturation distincte.

Après avoir eu connaissance que tout manquement à mes obligations est susceptible d'entraîner à mon égard la procédure d'exclusion du Centre et la perte de ma qualité d'adhérent,

- **demande** par les présentes à adhérer au Centre de Gestion Agréé dénommé «**CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME**» en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 27 décembre 1974 et des textes subséquents destinés à améliorer la gestion de mon entreprise et afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus par la loi.
- **déclare** adhérer aux statuts et règlement intérieur de l'Association régissant le Centre de Gestion, y souscrire pleinement et sans réserve,
- **m'engage** à communiquer au Centre chaque année, directement ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable en charge de mon dossier : la copie de ma déclaration de résultats et de ses annexes, les déclarations de CVAE, TVA CA3 ou CA12 en cas d'assujettissement, les éventuelles déclarations rectificatives ainsi que tous documents annexes demandés par le Centre,
- **m'engage** dans le cadre de l'examen de concordance de cohérence et de vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises et de l'examen périodique de sincérité (EPS) à répondre aux demandes d'information du Centre et à transmettre toutes pièces utiles afin d'établir le compte-rendu de mission (CRM) validant la fin des opérations de contrôle,
- **m'engage** à informer le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME** de toute modification de ma situation fiscale, juridique ou économique, à informer ma clientèle, au moyen de l'apposition d'une affichette et d'une mention spéciale dans ma correspondance, de ma qualité d'adhérent du centre et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par carte bancaire ou par chèque libellé à mon nom selon les modalités fixées par les articles 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts,
- **informe** le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME** (agrément 1-01-800)de toute modification de ma situation fiscale, juridique ou économique, à informer ma clientèle, au moyen de l'apposition d'une affichette et d'une mention spéciale dans ma correspondance, de ma qualité d'adhérent du centre et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque selon les modalités fixées par les articles 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts, ou par carte de paiement,
- **autorise** le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME (n° agrément 1-01-800)** à télétransmettre mes déclarations de résultats ou mes données comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnants et toutes informations complémentaires à la DGFIP par l'intermédiaire ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier. Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise à l'organisme agréé pour accomplir en son nom toutes formalités nécessaires à sa souscription à la procédure TDFC, y compris la signature de la convention de télétransmission avec la DGFIP.
- **autorise** le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME** à stocker et utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre des missions des organismes de gestion agréés, et n'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales, dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Fait à _____ le _____ 20_____

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre.

DELAIS D'ADHESION A RESPECTER

1ère adhésion à un CGA

Elle doit s'effectuer dans les **5 premiers mois** de l'exercice comptable.

Nouvelle adhésion (après interruption d'adhésion)

S'il s'agit d'une ré-adhésion à un CGA, après démission, exclusion, il faut qu'elle ait eu lieu **avant le 1er jour** de l'exercice pour lequel l'avantage fiscal est demandé. Le délai de 5 mois n'est applicable que s'il y a eu cessation d'activité avec radiation du registre du commerce ou du répertoire des métiers.

Transfert d'un CGA

Il ne doit **pas y avoir de rupture** d'adhésion dans les 2 centres de gestion afin que les avantages fiscaux soient maintenus. De ce fait, il est conseillé de s'inscrire dans le centre de son choix, puis de démissionner du centre d'origine.

Reprise entre époux

Le conjoint repreneur d'un adhérent relevant des bénéfiques industriels et commerciaux doit adhérer dans **les 5 mois** qui suit la reprise d'activité. En ce qui concerne les bénéfiques agricoles l'adhésion du conjoint repreneur n'est pas obligatoire. Il convient néanmoins d'en informer le centre par courrier.

Décès de l'adhérent

Le nouvel exploitant (le conjoint ou les successibles en ligne directe) doit adhérer à un CGA dans **les 6 mois** à compter de la date du décès.

Cession du fonds de commerce ou cessation d'activité

La cession ou cessation d'activité entraîne la radiation de l'adhérent du Centre. Si l'exploitant reprend une activité, il bénéficie d'un délai **de 5 mois** à compter du début de l'exercice pour adhérer. Toutefois, le simple transfert du lieu d'exercice de l'activité, sans cession corrélative de la clientèle, n'entraîne qu'une modification sur le registre des adhésions.

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à contacter les services du Centre de Gestion (03.22.95.39.53) car certains changements dans votre situation fiscale peuvent engendrer des modifications d'adhésion.